

Communication à caractère promotionnel

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, au Japon ou en Afrique du Sud.



COMMUNIQUE DE PRESSE

Lyon, France – le 3 novembre 2021 – 19h30

MaaT Pharma annonce le succès de son introduction en Bourse sur le marché réglementé d'Euronext à Paris

- MaaT Pharma devient la première société développant des médicaments à base de microbiote à être cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris
- Augmentation de capital de 31,5 M€ et pouvant être portée à 36,2 M€ en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation
- Prix de l'introduction en bourse fixé à 13,50€ par action
- Demande globale de 36,3 M€ au prix de l'offre, répartie en 30,1 M€ dans le cadre du Placement Global et 6,2 M€ dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert
- Capitalisation boursière d'environ 128,4 M€ (post augmentation de capital)¹
- Début des négociations sur le marché réglementé Euronext à Paris le 8 novembre 2021 (code ISIN : FR0012634822 - mnémonique : MAAT)

MaaT Pharma S.A. (« MaaT Pharma » ou la « Société »), société française de biotechnologies en stade clinique avancé, pionnière dans le développement de médicaments dans la restauration du microbiote² intestinal pour améliorer la survie des patients atteints de cancers, annonce aujourd'hui le succès de son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris (code ISIN : FR0012634822- mnémonique : MAAT).

Hervé Affagard, co-fondateur et Directeur Général de MaaT Pharma déclare :

« Cette introduction en bourse ouvre un nouveau chapitre de l'histoire de MaaT Pharma et représente une étape importante pour notre secteur, puisqu'il s'agit de la première cotation d'une société développant des médicaments à base de microbiote en Europe continentale. Toute notre équipe remercie vivement nos nouveaux actionnaires, institutionnels et particuliers, ainsi que nos actionnaires historiques et notre écosystème, qui ont choisi de contribuer à notre succès, et dont la confiance nous honore. Les fonds levés nous permettent de poursuivre notre plan de développement clinique et industriel et d'accompagner notre produit MaaT013 en Phase III puis vers une demande d'autorisation

¹ Sur une base non diluée et n'incluant pas l'Option de Surallocation

² Le microbiote intestinal (aussi appelé « flore intestinale ») désigne l'ensemble des micro-organismes (bactéries, archées, levures, virus, etc.) naturellement présents dans l'intestin. Il joue notamment un rôle important dans l'éducation et la modulation du système immunitaire et dans le métabolisme.





COMMUNIQUE DE PRESSE

Ne pas distribuer, directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, au Japon, ou en Afrique du Sud.

Communication à caractère promotionnel

de mise sur le marché. Notre ambition est de devenir l'acteur de référence dans le monde du microbiote en oncologie pour le bénéfice de millions de patients. »

Prix de l'Offre

Le conseil d'administration de MaaT Pharma, réuni ce jour, a fixé le prix de l'Offre à 13,50€ par action, sur une fourchette indicative de prix comprise entre 13,50€ et 16,50€ par action.

Taille de l'Offre

La Société réalise une augmentation de capital de 31,5 M€ via l'émission de 2 333 333 actions ordinaires nouvelles, sans exercice de la clause d'extension. Le produit net de l'Offre (hors Option de Surallocation) s'élève à 28,9 M€.

L'augmentation de capital pourra être portée à environ 36,2 M€ en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation.

Le nombre d'actions ordinaires allouées dans le cadre de l'Offre se répartit comme suit :

- 1 876 666 actions ordinaires allouées dans le cadre du placement global auprès d'investisseurs institutionnels français et étrangers (le « **Placement Global** »), représentant environ 25,3 M€, soit 80,4 % du nombre total de titres alloués ;
- 456 667 actions ordinaires allouées dans le cadre de l'offre à prix ouvert (l'« **OPO** » et avec le Placement Global, l'« **Offre** ») représentant environ 6,2 M€, soit 19,6% du nombre total de titres alloués.

La capitalisation boursière de la Société s'élèvera à environ 128,4 M€ à l'issue de l'introduction en bourse³. Le flottant représente 8,7% du capital de la Société et pourra être porté à environ 11,9% du capital en cas d'exercice intégral de l'Option de Surallocation (sur une base non diluée).

Le règlement-livraison de l'OPO et du Placement Global est prévu le 5 novembre 2021 et les actions seront admises à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext Paris à compter du 8 novembre 2021, sous le code ISIN : FR0012634822 et le mnémonique : MAAT.

Engagements de souscription

Les actionnaires historiques et actuels de la Société ont souscrit 1 330 224 actions ordinaires, représentant environ 17,9 M€, soit 57% du nombre total de titres alloués, conformément au précédent communiqué de la Société⁴. Au-delà, les actionnaires historiques et actuels de la Société ont souscrit 179 275 actions ordinaires, représentant environ 2,42 M€, soit 7,7 % du nombre total de titres alloués. Le total agrégé des engagements de souscription des actionnaires historiques et actuels de la Société représente 1 509 499 actions ordinaires, représentant environ 20 378 237 €, soit 65 % du nombre total de titres alloués.

Les fonds gérés par Seventure Partners SA, Symbiosis LLC, Crédit Mutuel Innovation SAS, le FCPI PSIM représenté par BPI France Investissement, Biocodex SAS, Céleste Management SA et Skyviews Life Science Ltd, se sont engagés envers les Coordinateurs Globaux, Chefs de File et Teneurs de Livre associés, pendant une durée de 180 jours calendaires suivant la date de règlement-livraison de l'Offre, à conserver les actions qu'ils détenaient préalablement à l'Offre ainsi que les actions acquises dans le cadre de leurs engagements de souscription, sous réserve de certaines exceptions usuelles. Les actions acquises au-delà des engagements de souscription ne sont pas visées par des engagements de conservation.

Produit brut et raisons de l'Offre

³ Sur une base non diluée et n'incluant pas l'Option de Surallocation

⁴ https://crea.cloud-media.fr/landing/maat-pharma/documents/fr/211015_MaaT%20Pharma_Visa%20Press%20Release%20FR-vdef.pdf

Le produit brut de l'augmentation de capital, soit 31,5 M€, permettra à MaaT Pharma de poursuivre les objectifs suivants :

- presque deux tiers pour la réalisation de son programme clinique incluant la Phase III de MaaT013, le lancement de la Phase II/III de MaaT033 et les travaux préparatoires de la Phase I/II de MaaT03X, incluant les dépenses courantes internes rattachées à ces activités ;
- plus d'un tiers pour le « scale-up » industriel de fabrication des produits MaaT013, MaaT033 et MaaT03X incluant des paiements forfaitaires au titre des travaux pour la construction de bâtiments modulaires pharmaceutiques, l'achat des équipements en propre aux procédés de la société et des dépenses courantes internes rattachées à ces activités.

Option de Surallocation

L'Option de Surallocation porte sur un maximum de 349 999 actions supplémentaires, représentant environ 4,7 M€ (l'« **Option de Surallocation** »). L'Option de Surallocation est exerçable par Portzamparc, en qualité d'agent stabilisateur (l'« **Agent Stabilisateur** »), au nom et pour le compte des Coordinateurs Globaux, et Teneurs de Livre Associés.

Cette Option de Surallocation couvrira toutes potentielles surallocations à venir et facilitera les opérations de stabilisation, destinées à stabiliser ou à soutenir le prix des actions de la Société. Elle peut être exercée une fois uniquement et à tout moment, intégralement ou partiellement, durant les 30 jours calendaires suivant l'admission des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, selon le calendrier indicatif, jusqu'au 8 décembre 2021 (inclus).

Eligibilité aux PEA et PEA-PME

MaaT Pharma annonce respecter les critères d'éligibilité au dispositif PEA-PME précisés par les dispositions des articles L. 221-32-2 et D.221-113-5 et suivants du Code monétaire et financier. En conséquence, les actions MaaT Pharma peuvent pleinement être intégrées au sein des plans d'épargne en actions (PEA) et des comptes PEA-PME, qui bénéficient des mêmes avantages fiscaux que le PEA classique.

MaaT Pharma est par ailleurs labellisée « Entreprise innovante » par Bpifrance.

Modifications de la gouvernance

Afin de se conformer aux exigences de l'article L. 225-37-4 du Code de commerce, la Société a désigné le Code de gouvernement d'entreprise publié par MiddleNext (le « **Code MiddleNext** ») comme code de référence auquel elle entend se référer à l'issue de l'inscription de ses actions sur le marché réglementé d'Euronext à Paris. Le conseil d'administration de la Société compte 6 membres et devrait, à compter de l'admission des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris, compter 7 membres conformément à l'adoption par l'assemblée générale mixte en date du 14 octobre 2021 des résolutions afférentes à la nomination de nouveaux administrateurs. Parmi ces 7 membres, 4 seront considérés par la Société comme administrateurs indépendants au regard des conditions définies par le Code MiddleNext. Ainsi, il est à noter que :

- deux membres du conseil d'administration au jour de l'approbation du Document d'enregistrement, Symbiosis LLC et Crédit Mutuel Innovation SAS (représentés respectivement par Monsieur Chidozie Ugwumba et Monsieur Jérôme Feraud), dont les mandats avaient été renouvelés par l'assemblée générale annuelle du 4 juin 2021 pour un an, démissionneront de leurs fonctions sous condition et avec effet au jour de l'admission des actions de la Société aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext à Paris ; et
- trois nouveaux membres indépendants, à savoir Madame Martine George, Madame Dorothée Burkel et Monsieur Jean Volatier, seront nommés, conformément à la résolution votée par l'assemblée générale mixte en date du 14 octobre 2021 sous condition suspensive de l'admission des actions de la Société sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

Caractéristiques de l'opération

■ CARACTÉRISTIQUES DE L'ACTION

- Libellé : MAAT PHARMA
- Code mnémonique : MAAT
- Code ISIN : FR0012634822
- Marché de cotation : Euronext Paris
- Classification ICB : 20103010 – Biotechnology
- LEI : 969500CQQB6XUNW6CN97
- Eligibilité aux dispositifs PEA et PEA-PME et 150-0 B ter du CGI (remploi de plus-value de cession), et qualification Bpifrance Entreprise innovante ⁵

■ SOUSCRIPTION PAR LES ACTIONNAIRES HISTORIQUES

En complément des engagements de souscription décrits dans le Prospectus et repris ci-dessous, les actionnaires historiques suivants ont placé les ordres complémentaires de souscription dans les proportions décrites ci-après :

Actionnaires historiques	Engagement de souscription	Ordre complémentaire de souscription
Seventure Partners	4,92 M€	0,30 M€
Symbiosis	4,57 M€	0,30 M€
Biocodex	2,27 M€	0,30M€
Bpifrance	2,49 M€	1,55 M€
Crédit Mutuel Innovation	3,03 M€	-
Skyviews Life Science Ltd	0,35 M€	-
Celeste Management SA	0,30 M€	-
Total	17,93 M€	2,45 M€

⁵ Ces dispositifs sont conditionnels et dans la limite des plafonds disponibles. Les personnes intéressées sont invitées à se rapprocher de leur conseiller financier.

■ REPARTITION DU CAPITAL POST OPERATION

A l'issue de l'introduction en bourse, le capital social de MaaT Pharma se décompose de la façon suivante (sur une base non-diluée) :

Actionnaires	Avant l'introduction en bourse		Après l'introduction en bourse		Après exercice éventuel de l'option de surallocation	
	Nombre total d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre total d'actions	% du capital et des droits de vote	Nombre total d'actions	% du capital et des droits de vote
Hervé Affagard	131 019	1,82%	131 019	1,38%	131 019	1,33%
Total Mandataires sociaux personnes physiques	131 019	1,82%	131 019	1,38%	131 019	1,33%
Fonds Seventure	1 960 130	27,29%	2 346 796	24,66%	2 346 796	23,79%
Crédit Mutuel Innovation SAS	1 188 145	16,54%	1 412 364	14,84%	1 412 364	14,32%
Biocodex SAS	787 518	10,97%	977 905	10,28%	977 905	9,91%
Symbiosis LLC	1 667 178	23,22%	2 027 702	21,31%	2 027 702	20,55%
FPCI Fonds PSIM	878 098	12,23%	1 177 439	12,37%	1 177 439	11,94%
Autres Investisseurs	320 521	4,46%	368 883	3,88%	368 883	3,74%
Total actionnaires historiques	6 801 590	94,71%	8 311 089	87,35%	8 311 089	84,25%
Salariés et consultants	248 838	3,47%	248 838	2,62%	248 838	2,52%
Auto-détention	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%
Public	0	0,00%	823 834	8,66%	1 173 833	11,90%
TOTAL	7 181 447	100,00%	9 514 780	100,00%	9 864 779	100,00%

■ ENGAGEMENTS D'ABSTENTION ET DE CONSERVATION

- Engagement d'abstention de la Société : 180 jours ;
- Engagement de conservation des actionnaires historiques de la Société : 180 jours ;
- Engagement de conservation du management et des salariés : 180 jours.

■ COMPLEMENT D'INFORMATION

Dans le cadre du plan France Relance, la Société a été nommée en tant que lauréate du 4^{ème} Programme d'Investissements d'Avenir (PIA4) pour son projet METIO1 (« Développement des premières biothérapies

européennes innovantes issues d'un écosystème microbien Microbiome Ecosystem Therapy en Immunologie », ce qui la rend éligible à un financement de 4,26 millions d'euros, sous réserve de la conclusion dans les six mois avec Bpifrance d'un contrat portant sur les conditions et modalités de ce financement. Lancé à l'été 2020, ce plan a pour objectif de soutenir les investissements stratégiques dans les secteurs critiques de l'industrie française, dont la Santé⁶.

■ CALENDRIER INDICATIF

3 novembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Clôture du placement global à 12 heures (heure de Paris), - Diffusion du communiqué de presse annonçant le résultat de l'Offre
5 novembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Règlement-livraison de l'Offre à Prix Ouvert et du Placement Global
8 novembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Début des négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris - Début de la période de stabilisation éventuelle
8 décembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Date limite d'exercice de l'Option de Surallocation - Fin de la période de stabilisation éventuelle

Mise à disposition du Prospectus



Le Document d'Enregistrement de la Société approuvé par l'AMF en date du 1^{er} octobre 2021 sous le numéro I.21-057, le supplément au Document d'Enregistrement approuvé par l'AMF en date du 14 octobre 2021 sous le numéro I.21-061, la Note d'Opération et le résumé du Prospectus sont disponibles sans frais et sur simple demande auprès de MaaT Pharma et sur les sites Internet : www.amf-france.org et investir.maatpharma.com. L'approbation du Prospectus ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext à Paris.

Facteurs de risque

La Société attire l'attention du public sur les facteurs de risque décrits au chapitre 3 du Document d'Enregistrement approuvé par l'AMF et du chapitre 3 du supplément au Document d'Enregistrement approuvé par l'AMF ainsi qu'à la section 2 « Facteurs de risques de marché pouvant influencer sensiblement sur les valeurs mobilières offertes » de la Note d'Opération. Les investisseurs potentiels sont invités à lire le Prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières de la Société. La survenance d'un ou plusieurs de ces risques peut avoir un effet négatif non-négligeable sur l'activité, les résultats, la situation financière et les perspectives de la Société, ainsi que sur la valeur des actions de celle-ci.

⁶ Plus d'informations sur : www.gouvernement.fr/secretariat-general-pour-l-investissement-sgpi

Intermédiaires financiers et conseils

	Coordinateur Global, Chef de file et Teneur de livre Associé
	Coordinateur Global, Chef de File et Teneur de Livre Associé
	Teneur de Livre Associé
	Agent centralisateur
	Conseil financier
	Conseil Juridique des Coordinateurs Globaux et Teneurs de livre Associés
	Conseil Juridique de la Société
	Auditeur
	Expert-comptable
	Communication financière
	Communication scientifique et médicale

Contacts

MaaT Pharma
Hervé AFFAGARD
Co-fondateur et Directeur
Général
+33 4 28 29 14 00
invest@maat-pharma.com

MaaT Pharma
Pauline RICHAUD
Corporate Communications
Manager
+33 6 07 55 25 36
prichaud@maat-pharma.com

Trophic Communications
Communication scientifique et
médicale
Jacob VERGHESE
ou Gretchen SCHWEITZER
+49 89 23 88 77 31
maat@trophic.eu

ACTIFIN,
communication
financière
Ghislaine GASPARETTO
+33 (0)6 21 10 49 24
maatpharma@actifin.fr

ACTIFIN, relations presse
financière
Jennifer JULLIA
+33 (0)6 47 97 54 87
jjullia@actifin.fr

Données prospectives

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives, notamment des déclarations relatives à la réalisation de l'Offre envisagée et le produit brut attendu de l'Offre. Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation d'une terminologie prospective, dont notamment les mots « penser », « estimer », « anticiper », « prévoir », « envisager », « pouvoir éventuellement », « planifier », « continuer », « continu », « possible », « prédire », « plans », « objectif », « chercher », « devrait », « doit » ou l'emploi du futur ou du conditionnel, et contiennent des énoncés de la Société concernant les résultats envisagés de sa stratégie. Par leur nature, ces déclarations prospectives ne constituent ni des promesses ni des garanties et comportent des risques et des aléas substantiels. Les risques associés aux conditions de marché et autres conditions de financement, les risques associés aux essais cliniques et aux procédures et autorisations réglementaires, et le risque lié à l'insuffisance de trésorerie et de liquidités au sein de la Société constituent autant de facteurs qui pourraient donner lieu à des résultats substantiellement différents de ceux décrits ou anticipés dans les présentes. Une

liste détaillée et une description de ces risques, aléas et autres risques figurent dans le Document d'Enregistrement, le supplément audit document et dans la note d'opération tels qu'approuvés par l'Autorité des Marchés Financiers. Les investisseurs sont avertis qu'ils ne doivent pas se fier indûment à ces déclarations prospectives qui ne valent qu'à la date des présentes. La Société ne prend aucun engagement de mettre à jour ou réviser les déclarations prospectives, que ce soit en conséquence d'une nouvelle information ou d'événements ou circonstances futurs ou autres, sauf dans les cas prescrits par la loi.

Avertissement

Ce communiqué ne peut être distribué directement ou indirectement aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, au Japon ou en Afrique du Sud.

La diffusion de ce document peut, dans certains pays, faire l'objet d'une réglementation spécifique ou constituer une violation des dispositions légales en vigueur. Les personnes en possession du présent document doivent s'informer des éventuelles restrictions locales et s'y conformer. Les informations contenues dans le présent communiqué ne constituent pas une offre de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, en Australie, au Japon ou en Afrique du Sud.

Aucune communication, ni aucune information relative à l'émission, l'offre et le placement par la Société de ses actions (les « **Actions** ») ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une obligation d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise (ni ne sera entreprise) en dehors de France, dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises. L'émission ou la souscription des Actions peuvent faire l'objet dans certains pays de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. La Société n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** »).

Les présentes informations ne contiennent aucune sollicitation de sommes d'argent, de valeurs mobilières ni d'aucune autre contrepartie et, dans le cas où une contrepartie serait envoyée en réponse aux informations contenues dans les présentes, elle ne serait pas acceptée.

Pour les Etats-Unis et certains autres pays :

Le présent communiqué et les informations qu'il contient, ne constituent ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions de la Société en Australie, au Canada, au Japon, aux Etats-Unis d'Amérique, en Afrique du Sud, ni dans un quelconque pays. Les actions de la Société ne pourront être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié. Sous réserve de certaines exceptions, les actions de la Société ne pourront être offertes ou vendues en Australie, au Canada, au Japon, en Afrique du Sud à tout résident ou citoyen d'Australie, du Canada, du Japon ou d'Afrique du Sud. L'offre et la vente des actions de la Société n'ont pas fait l'objet et ne feront pas l'objet d'un enregistrement au titre du US Securities Act de 1933, tel que modifié, ni au titre de toute réglementation applicable en Australie, au Canada, au Japon ou en Afrique du Sud. Il n'y aura pas d'enregistrement de tout ou partie de l'offre mentionnée dans le présent communiqué aux États-Unis d'Amérique ni de réalisation d'une quelconque offre au public portant sur les actions de la Société aux Etats-Unis d'Amérique.

Pour l'Espace Economique Européen :

S'agissant des États membres de l'Espace Economique Européen autres que la France (les « **États membres** »), aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. En conséquence, les Actions ne peuvent être offertes et ne seront offertes dans les États membres (i) qu'au profit d'investisseurs qualifiés au sens du Règlement Prospectus ou (ii) conformément aux autres dérogations prévues par l'article 1(4) du Règlement Prospectus.

Pour les besoins du présent paragraphe, la notion d'« offre au public d'Actions » dans chacun des États membres se définit comme toute communication adressée sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit à des personnes et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les Actions à offrir, de manière à mettre un investisseur en mesure de décider d'acheter ou souscrire ces Actions.

Cette restriction de placement s'ajoute aux autres restrictions de placement applicables dans les États membres.

Le présent communiqué est une communication à caractère promotionnel et non un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil européen du 14 juin 2017, concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé, et abrogeant la directive 2003/71/CE, tel que modifié (le « **Règlement Prospectus** »). Toute décision d'acheter ou de souscrire des actions dans le cadre de l'Offre mentionnée dans le présent communiqué ne devra être effectuée que sur la seule base de toutes les informations contenues dans le prospectus approuvé par l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** ») le 14 octobre 2021 sous le numéro 21-445 (le « **Prospectus** ») composé d'un Document d'Enregistrement enregistré par l'AMF le 1 octobre 2021 sous le numéro I.21-057 et le supplément au Document d'Enregistrement approuvé par l'AMF le 14 octobre 2021 sous le numéro I.21-061 (le « **Document d'Enregistrement** »), d'une note d'opération (la « **Note d'Opération** ») et d'un résumé en français, et publié par la Société dans le cadre de l'offre au public de ses titres, afin de comprendre parfaitement les risques et profits potentiels liés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières. Les investisseurs potentiels doivent être en mesure de supporter le risque économique d'un investissement dans les titres de la Société et doivent être capables de supporter une perte partielle ou totale de leur investissement. L'approbation du Prospectus par l'AMF ne doit pas être comprise comme une approbation des titres offerts.

Pour le Royaume-Uni :

Au Royaume-Uni, le présent document ne constitue pas un prospectus approuvé au sens de l'article 85 du Financial Services and Markets Act 2000 tel qu'amendé (le « **FSMA** »). Il n'a pas été préparé conformément aux Prospectus Rules émises par le UK Financial Conduct Authority (le « **FCA** ») en application de l'article 73A du FSMA et n'a pas été approuvé ni déposé auprès du FCA ou de toute autre autorité compétente. Les actions nouvelles ou existantes de la Société ne peuvent être offertes ou vendues au public au Royaume-Uni, sauf dans les hypothèses dans lesquelles il serait conforme à la loi de le faire sans mise à la disposition du public d'un prospectus approuvé (au sens de l'article 85 du FSMA) avant que l'offre ne soit réalisée.

Le présent communiqué et les informations qu'il contient s'adressent et sont destinés uniquement aux personnes situées (x) en dehors du Royaume-Uni ou (y) au Royaume-Uni, qui sont des « investisseurs qualifiés » (tel que ce terme est défini dans le Règlement Prospectus qui fait partie du droit interne du Royaume-Uni en application du European Union (Withdrawal) Act 2018) et (i) qui sont des professionnels en matière d'investissements (« investment professionals ») au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005, tel que modifié (le « **Financial Promotion Order** »), (ii) qui sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) du Financial Promotion Order (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») ou (iii) sont des personnes auxquelles une invitation ou une incitation à participer à une activité d'investissement (au sens de l'article 21 du Financial Services and Markets Act 2000) peut être légalement communiquée ou transmise (les personnes mentionnées aux paragraphes (y)(i), (y)(ii) et (y)(iii) étant ensemble dénommées, les « Personnes Habilitées »). Toute invitation, offre ou accord en vue de la souscription ou l'achat de titres financiers objet du présent communiqué est uniquement accessible aux Personnes Habilitées et ne peut être réalisé(e) que par les Personnes Habilitées. Ce communiqué s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par toute personne autre qu'une Personne Habilitée.

Pour la France :

Des exemplaires du Prospectus sont disponibles, sans frais, auprès de la Société, (adresse du siège social : 70 avenue Tony Garner, 69007, tél. : 04 28 29 14 00) ainsi que, sous réserve des limitations

habituelles, sur les sites internet de la Société (www.maatpharma.com) et de l'AMF (www.amf-france.org). L'attention du public est attirée sur les facteurs de risques figurant dans le Prospectus et en particulier sur mention des risques les plus importants qui peut être exigée par l'AMF.

Conformément aux exigences en matière de gouvernance des produits prévues par : (a) la Directive 2014/65/UE concernant les marchés d'instruments financiers, telle que modifiée (« **MiFID II** ») ; (b) les articles 9 et 10 de la directive déléguée (UE) 2017/593 de la Commission complétant la directive MiFID II ; et (c) des mesures de transposition locales (ensemble, les « **Exigences en matière de gouvernance** »), et déclinant toute responsabilité, découlant de délit, contrat ou autre, que tout « producteur » (au sens des Exigences en matière de gouvernance) pourrait avoir à cet égard, les actions offertes dans le cadre de l'offre (les « **Actions Offertes** ») ont été soumises à un processus d'approbation à l'issue duquel les Actions Offertes ont été déterminées comme : (i) compatibles avec un marché cible final d'investisseurs de détail et d'investisseurs remplissant les critères des clients professionnels et des contreparties éligibles, tels que définis dans la directive MiFID II ; et (ii) éligibles à la distribution par tous les canaux de distribution, tel qu'autorisé par la directive MiFID II (l'« **Evaluation du marché cible** »). Nonobstant l'Evaluation du marché cible, les distributeurs doivent noter que : le prix des Actions Offertes peut diminuer et les investisseurs peuvent perdre tout ou partie de leur investissement ; les Actions Offertes ne garantissent aucun revenu ou protection du capital ; et un investissement dans les Actions Offertes n'est approprié que pour les investisseurs qui n'ont pas besoin d'un revenu garanti ou de protection du capital, qui (seuls ou en collaboration avec un conseiller financier ou autre conseil) sont capables d'évaluer le bien-fondé et les risques d'un tel investissement et qui disposent de ressources suffisantes pour pouvoir supporter les pertes qui pourraient en résulter.

L'Evaluation du marché cible est sans préjudice des exigences de restrictions de vente contractuelles, légales ou réglementaires applicables à l'Offre.

A toutes fins utiles, l'Evaluation du Marché Cible ne constitue pas : (a) une évaluation pour un client donné de la pertinence ou de l'adéquation aux fins de la directive MiFID II ; ou (b) une recommandation à tout investisseur ou groupe d'investisseurs d'investir, d'acheter ou de prendre toute autre mesure à l'égard des Actions Offertes.

Chaque distributeur est responsable de réaliser sa propre évaluation du marché cible applicable aux Actions Offertes et de déterminer les canaux de distribution appropriés.

Pour éviter toute ambiguïté, même si le marché cible inclut les investisseurs de détail, les producteurs et les distributeurs ont décidé qu'ils fourniront uniquement des investisseurs pour les Actions Offertes répondant aux critères d'éligibilité des contreparties éligibles et des clients professionnels.